

DEPARTEMENT DE MEURTHE ET MOSELLE
Arrondissement de NANCY
<b>CANTON DU GRAND COURONNE</b>
<b>COMMUNE DE LAÎTRE-SOUS- AMANCE</b>

## COMMUNE DE LAÎTRE-SOUS-AMANCE

\*\*\*\*\*

### COMPTE-RENDU DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 2 SEPTEMBRE 2021

\*\*\*\*\*

Nombre de membres en

Exercice : 09

Présents : 08

Votants : 09

Date de convocation :

26/08/2021

Date d'envoi en Préfecture :

07/09/2021

Date d'affichage :

07/09/2021

L'an deux mil vingt-et-un, le 2 septembre, à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de Laître-sous-Amance, étant assemblé en session ordinaire au lieu habituel de ses séances, après convocation légale du 26 août, sous la présidence de M. Mickaël MEVELLEC, Maire.

**Etaient présents** : M. Mickaël MEVELLEC, Mme Sophie BONNEAU, M. Thomas LEJEUNE, Mme Véronique CROIX-LEGAT, M. Denis DEVENEY, M. Patrick FIORLETTA, M. René BATTISTIN, Monsieur Christian PIEDALLU

**Etaient absents** : Mme Jeanne-Marie MANONVILLER, excusée

**Pouvoirs** : Mme Jeanne-Marie MANONVILLER à M. Mickaël MÉVELLEC

Invités : Monsieur Christian SELLEN, correspondant de l'Est Républicain et Madame Prescyllia GILLET, secrétaire de mairie.

Les membres du Conseil ont choisi pour secrétaire de séance Mme Prescyllia GILLET.

Monsieur le Maire ouvre la séance et propose au Conseil Municipal d'adopter le point suivant à l'ordre du jour :

- Convention de mutualisation pour la gestion des certificats d'économies d'énergie avec le SDE54

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'accepter l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

### **D-31/2021 – BAIL RURAL DE LOCATION – EARL DE LA MADELEINE**

Le Maire rappelle que depuis avril 1994, les Conseils Municipaux successifs se sont prononcés en faveur de la location avec Monsieur Benoit FRISER des parcelles suivantes :

Section	Parcelle	Total parcelle	Lieudit
ZB	34	1ha90a	Pré du Prey
ZB	34	1h90a	Pré du Prey
ZB	34	1ha47a	Pré du Prey
ZE	36	1ha23a	Les Grandes Fauchées
ZA	1	1ha56	Froides Fosses
Total de la surface des parcelles susvisées :		<b>5ha306a</b>	

Or, Monsieur Benoît FRISER a créé son exploitation agricole dite « E.A.R.L. DE LA MADELEINE » le 1<sup>er</sup> mars 2021. De ce fait, le Maire propose à l'Assemblée d'établir un nouveau bail au nom de la E.A.R.L. DE LA MADELEINE, représentée par M. FRISER, du fait de l'exploitation des parcelles. Il convient donc de régulariser la situation en conséquence, étant entendu que le droit de priorité lui reste acquis en vertu des dispositions du code rural.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, demande, à l'unanimité, la régularisation correspondante et autorise le Maire à signer le bail rural qui en résulte.

## **D-32/2021 – CONTRAT DE L'ADJOINT TECHNIQUE**

### *1. Renouvellement du poste de Maxime Tranchant*

Monsieur TRANCHANT a été embauché en qualité d'adjoint technique territoriale contractuel de catégorie C pour une durée de 2 ans du 20/11/2019 au 19/11/2021, pour une durée hebdomadaire annualisée de 25 heures.

La fin de ce contrat approchant, le Conseil Municipal doit se positionner réglementairement sur le renouvellement ou non de ce poste.

Compte tenu de la réalisation des diverses tâches à réaliser et indiquées dans sa fiche de poste (entretien voirie et espaces verts, gestion des bâtiments communaux, déneigement, maintenance du matériel communal, lien social avec les personnes du 3<sup>ème</sup> âge...), de la qualité des services rendus par M. TRANCHANT, et suite aux trois entretiens réalisés ces 12 derniers mois avec M. le Maire et le 2<sup>ème</sup> Adjoint,

après échanges entre les élus présents, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas renouveler le contrat de M. TRANCHANT.

### *2. Ouverture d'un poste d'adjoint technique*

Afin de pourvoir au remplacement du poste de M. TRANCHANT, le Maire propose la création d'un emploi permanent d'adjoint technique territorial contractuel de catégorie C à temps non complet pour une durée d'un an renouvelable du 01/10/2021 au 30/09/2022, pour une durée hebdomadaire annualisée de 30 heures.

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, susvisés les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc aux membres du Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au fonctionnement des services.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier le tableau des emplois et des effectifs

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la collectivité (ou de l'établissement).

Monsieur le Maire est chargé de signer tous les documents relatifs à ce dossier et de procéder au recrutement.

**D-33/2021 – MISE EN DEMEURE D'ACQUERIR LA PARCELLE CADASTRALE SECTION AB013, SISE 3 BIS RUE SAINT LAURENT – RENONCEMENT A L'ACQUISITION**

Au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) actuellement en vigueur depuis le 13 février 2021, la commune de Laitre-sous-Amance est bénéficiaire de l'emplacement réservé n° 1 pour la réalisation de stationnement grevant la parcelle cadastrale section AB n° 013, d'une superficie 640 m<sup>2</sup>, sise 3 Bis Rue Saint Laurent.

Cette parcelle, propriété de Mme Marie-Laure DEL GRANDE est un jardin d'une habitation individuelle. Compte tenu de son utilisation par la propriétaire, la parcelle n'entre plus dans le projet communal.

Au regard de ces éléments, il vous est proposé de renoncer à l'acquisition de la parcelle cadastrale section AB n° 013, et par conséquent, de ne pas donner une suite favorable à la mise en demeure d'acquérir de la commune par Mme DEL GRANDE.

Vu les articles L 152-2 et L 230-1 et suivants du code de l'urbanisme ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de renoncer à acquérir la parcelle cadastrale section AB n° 013, d'une superficie de 640 m<sup>2</sup>, située 3 Bis Rue Saint Laurent.
- de demander à la Communauté de Communes Seille et Grand Couronné que la parcelle ne soit plus en zone UB
- de demander à la C.C.S.G.C d'exclure la parcelle cadastrale section AB n° 013 de l'emplacement réservé.

**D-34/2021 – MISE EN DEMEURE D'ACQUERIR LA PARCELLE CADASTRALE SECTION AB015, SISE 2 RUE SAINT LAURENT – RENONCEMENT A L'ACQUISITION**

Au Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) actuellement en vigueur depuis le 13 février 2021, la commune de Laitre-sous-Amance est bénéficiaire de l'Emplacement Réservé n° 1 pour la réalisation de stationnement grevant la parcelle cadastrale section AB n° 015, d'une superficie de 725 m<sup>2</sup>, sise 2 Rue Saint Laurent.

Cette parcelle, propriété de Mme Nadine MANGENOT épouse NICKEL est un jardin d'une habitation individuelle. Compte tenu de son utilisation par la propriétaire, la parcelle n'entre plus dans le projet communal.

Au regard de ces éléments, il vous est proposé de renoncer à l'acquisition de la parcelle cadastrale section AB n° 015, et par conséquent, de ne pas donner une suite favorable à la mise en demeure d'acquérir de la commune par Mme MANGENOT épouse NICKEL.

Vu les articles L 152-2 et L 230-1 et suivants du code de l'urbanisme ;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de renoncer à acquérir la parcelle cadastrale section AB n° 015, d'une superficie de 725 m<sup>2</sup>, située 2 Rue Saint Laurent.
- de demander à la Communauté de Communes Seille et Grand Couronné que la parcelle ne soit plus en zone UB.
- de demander à la C.C.S.G.C d'exclure la parcelle cadastrale section AB n° 015 de l'emplacement réservé.

### **D-35/2021 – RACCORDEMENT FIBRE – ELAGAGE ARBRES ET HAIES**

Monsieur le Maire informe les conseillers qu'une réunion s'est tenue le 5 juillet dernier en mairie avec la société CIRCET, représentant de la société LOSANGE déploiement, en charge du déploiement de la fibre sur notre commune.

Des poteaux bois seront implantés à proximité des poteaux ENEDIS dans la commune pour déployer le réseau fibre en aérien.

Une réunion est prévue le mardi 7 septembre à 14h30 pour échanger sur le sujet, ainsi que sur les plantations situées à proximité des réseaux existants.

Madame Sophie BONNEAU intervient pour solliciter le report de ce point à l'ordre du jour, compte tenu de la tenue de cette réunion.

Le Conseil Municipal étant favorable à cette proposition, il est convenu de reporter ce point lors d'un prochain Conseil municipal fixé au 19 octobre 2021.

### **D-36/2021 – RACCORDEMENT FIBRE – RENUMÉROTATION DES MAISONS**

Dans le cadre du déploiement de la fibre optique dans la commune, le Maire informe les conseillers qu'il est primordial de renuméroter les habitations et bâtiments du village.

La dernière numérotation des rues date de plus de 50 ans. Dans ce laps de temps, plusieurs constructions ont été faites, perturbant la logique de la suite des numéros affectés à chaque habitation.

Par ailleurs, plusieurs habitants se sont plaints de numérotation identique.

Pour remédier à tous ces problèmes et respecter les contraintes actuelles, le Maire propose au Conseil Municipal de revoir la numérotation complète de toutes les rues.

Pour ce faire, un groupe de travail doit être créé afin de proposer au prochain Conseil Municipal une manière de renuméroter les diverses habitations et bâtiments. (soit en séquentiel soit en numérotage métrique)

Le groupe de travail fera un rapport en apportant des précisions sur la méthode utilisée pour le 10 octobre afin que la décision finale soit prise lors du Conseil Municipal du 19 octobre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- De créer le groupe de travail « renumérotation des habitations »
- De nommer M. Denis DEVENY, responsable, et M. Thomas LEJEUNE, M. Mickaël MEVELLEC et M Patrick FIORLETTA, membres du groupe de travail « renumérotation des habitations »

### **D-37/2021 – SIGNATURE D’UNE CONVENTION DE PRISE EN CHARGE ET DE GESTION DE COLONIES DE CHATS LIBRES ENTRE LA FONDATION CLARA ET LA COMMUNE**

Monsieur le Maire rappelle l’importance de gérer les colonies de chats libres sur le territoire communal. Si le chat libre est créateur de lien social et joue un rôle de régulateur contre les rongeurs, la surpopulation est source de misère animale.

La stérilisation est la seule solution efficace pour maîtriser les populations de chats : elle permet de stabiliser la population féline et d’enrayer les problèmes de marquage urinaire, de miaulements des femelles en chaleurs, de bagarres, ...

Conformément à l’article L211-27 du code rural, le Maire peut, par arrêté, à son initiative ou à la demande d'une association de protection des animaux, faire procéder à la capture de chats non identifiés, sans propriétaire ou sans détenteur, vivant en groupe dans des lieux publics de la commune, afin de faire procéder à leur stérilisation et à leur identification conformément à l'article L.212-10, préalablement à leur relâcher dans ces mêmes lieux.

Par ailleurs, lorsque des campagnes de capture de chats errants sont envisagées sur tout ou partie du territoire de la commune, le Maire est tenu d’informer la population, par affichage et publication dans la presse locale des lieux, jours et heures prévus au moins une semaine avant la mise en œuvre de ces campagnes. (Art. R211-12 du code rural).

Monsieur le Maire propose aux conseillers municipaux de signer une convention avec la Fondation Clara, fondation d’entreprise du groupe SACPA-Chenil Service, afin de lui confier les opérations de capture, de test sérologique, de stérilisation, d’identification et de re-lâchage des chats sur le lieu de vie.

Ci-dessous les tarifs des prestations qui seront facturés à la mairie :

<b>Actes :</b>	<b>Tarif € TTC</b>
Test Felv-Fiv	20,00
Castration du chat +identification	61,80
Ovariectomie de la chatte + identification	119,40
Test+ Euthanasie si positif	44,60
Transport (par déplacement)	36,00

**Vu** le Code général des collectivités territoriales,

**Vu** le Code rural,

**Vu** le décret n° 2002-1381 du 25 novembre 2002 relatif à des mesures particulières à l’égard des animaux errants,

**Vu** la loi n° 99.5 du 6 janvier 1999 relative aux animaux dangereux et errants et à la protection des animaux, l'arrêté interministériel du 27 avril 1999 et le décret n°99-1164 du 29 décembre 1999,

**Vu** le projet de convention de prise en charge et de gestion de colonies de chats libres entre la Fondation Clara et la commune de Laître-sous-Amance annexé à la présente délibération,  
**Considérant** que la capture et la prise en charge d'animaux errants contribuent au maintien de la sécurité, de la tranquillité et de l'hygiène publiques,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- d'approuver le projet de convention de prise en charge et de gestion de colonies de chats libres entre le Fondation CLARA et la commune de Laître-sous-Amance joint en annexe.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ladite convention et tous les documents y afférent permettant sa mise en œuvre.

### **D-38/2021 – CONVENTION DE MUTUALISATION POUR LA GESTION DES CERTIFICATS D'ECONOMIES D'ENERGIE AVEC LE SDE54**

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal que lorsque la commune engage des travaux d'amélioration de performances énergétiques sur des équipements et bâtiments de son patrimoine (rénovation de nos installations de l'éclairage public), il est possible d'obtenir des Certificats d'Economies d'Energie (CEE) introduits par la loi sur l'Energie du 13 juillet 2005 (loi « POPE »).

Ce dispositif précise que pour des opérations standardisées ou spécifiques, la commune peut bénéficier de Certificats d'Economies d'Energie délivrés par l'Etat. Ces certificats peuvent ensuite être valorisés et représenter une ressource financière pour soutenir les projets de la commune.

Monsieur le Maire indique que pour déposer un dossier et obtenir des CEE il est nécessaire d'atteindre le seuil des 50 GWHCUMAC et qu'une expertise est nécessaire sur la nature des travaux éligibles.

Enfin, Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la démarche du Syndicat Départemental d'Electricité de Meurthe-et-Moselle (SDE54) destinée à organiser un groupement de collecte des CEE et ainsi permettre aux collectivités, notamment les plus petites, de bénéficier du dispositif.

Pour cela, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'adhérer au groupement de collecte pour la quatrième période du dispositif courant jusqu'au 31/12/2020.

Une fois les CEE obtenus, le SDE54 reversera à la commune la prime correspondante à la valorisation des certificats, déduction faite des frais de mutualisation supportés par le SDE54 et fixés dans la convention.

Entendu la présentation de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal propose d'adhérer à la démarche départementale pour le regroupement des Certificats d'Economie d'Energie du SDE54 pour la quatrième période du dispositif courant jusqu'au 31 décembre 2020.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, avec 8 voix pour et 1 abstention, d'autoriser le Maire à signer la Convention de Mutualisation correspondante ci-annexée.

## Tour des commissions :

### Travaux :

- L'entreprise ETR BLAISIN est intervenue pour réaliser l'aménagement de l'usoir communal au 23 rue Sophie de Bar, devant la Maison d'Assistants Maternel. Depuis, les riverains habitants la maison ont des problèmes d'infiltrations d'eau. Un passage caméra est prévu prochainement pour identifier d'où vient le problème.
- L'entreprise SVT54 est intervenue semaine 34 pour réaliser différentes interventions prévues, notamment la pose de nouveaux luminaires LED sur les crosses existantes pour solutionner les points noirs. Reste la pose des projecteurs et des potelets à réaliser en septembre à l'aire de loisirs. Cependant, la pose des prises pour les illuminations de Noël sera réalisée en même temps que la pose de celles-ci.
- L'ossuaire a été posé dans le cimetière fin août par les pompes funèbres GUIDON. L'accès au cimetière par le portail doit être verrouillé lorsque celui-ci n'est pas ouvert. La commission travaux se penche sur la question.
- La Communauté de Communes Seille et Grand Couronné a sollicité la SAUR pour vérifier les poteaux d'incendie sur le banc communal. Il s'avère que le poteau d'incendie, situé Rue Sophie de Bar, à proximité du cimetière, est Hors Service. La SAUR doit nous transmettre un devis pour le changer.
- M. COLINET, garde forestier de la forêt de Laître va cesser ses fonctions. Celui-ci ne sera pas remplacé dans l'immédiat. Un point a donc été fait avec M. DEVENEY, responsable de notre commune pour la gestion forestière. Du bois de chauffage pourra être vendu pour cet hiver. De ce fait, les inscriptions sont ouvertes.
- L'entreprise SAGALAB a effectué le contrôle des équipements sportifs et récréatifs posés récemment. Rien à signaler sur les rapports sauf une fissure profonde sur la structure de jeux en bois, au niveau du pont de singe. L'entreprise a été contactée pour résoudre ce problème. Les 6 bancs doivent être livrés prochainement par la société MEFRAN.
- D'ici au prochain conseil municipal, la peinture pour matérialiser les passages piétons, les stops, les cédez-le-passage et l'arrêt du bus sera réalisée.
- Le changement des clés de la mairie sera réalisé fin septembre.

### Écologie :

- La plantation des haies prévues au « sentier sous Laître » est en attente du passage du géomètre.
- La commission travaille sur l'aménagement de l'espace pique-nique de la voie verte (plantation arbres, parcours sportifs, terrain de pétanque,...) situé sur des terrains intercommunaux. Une première ébauche du rapport a été réalisée par M. PIEDALLU qui transmettra le premier jet du rapport aux membres du Conseil avant transmission à la C.C.S.G.C. pour avis.

### Qualité de vie :

- L'accueil des nouveaux habitants (3 familles) est prévu le dimanche 17 octobre à 10h30 en mairie.
- L'inauguration de l'aire de loisirs est prévue le 16 octobre en fin d'après-midi (17h30/18h00). Le foyer rural va animer ce temps convivial. D'ici là, il sera organisé un sondage vers les habitants, notamment les enfants, pour choisir un nom à cette aire de loisirs.
- Quelques personnes se sont à nouveau plaintes concernant les nuisances liées au fonctionnement l'association Grange Car's. Un appel aux forces de l'ordre est conseillé pour

constater le bruit en cas de tapage « nocturne » entre 22h et 7h ou pour tout autre délit manifeste. Le Maire demandera à la gendarmerie de passer plus souvent.

- Deux sessions de formation de premiers secours dit « PSC1 » sont organisées avec l'association « Protection Civile » le 25 septembre et le 16 octobre. Un flyer a été réalisé et sera distribué courant semaine 36.

#### Démocratie Participative :

- La réunion publique initialement prévue le 5 septembre a été reportée au vendredi 8 octobre à 18h30. Un avis aux habitants a été distribué dans les boîtes aux lettres. La question sur la transition écologique permet d'impliquer les administrés sur les mesures envisagées, après partage des idées de chacun et priorisation des projets. Lors de cette réunion publique, la réhabilitation de l'ancienne école sera aussi abordée. La conseillère architecte du C.A.U.E. 54 nous aidera à préparer cette réunion, à l'animer puis à monter les dossiers.

#### Action sociale :

- Suite à la crise sanitaire, la commission n'a pas pu réaliser les actions prévues sur l'année 2020. La commission va se réunir prochainement afin de prioriser les différentes actions à réaliser d'ici à début 2022.
- L'organisation de prise en charge par la C.C.S.G.C. pour les personnes de plus de 65 ans pour la 3<sup>ème</sup> dose du vaccin contre le COVID est à prévoir.

#### Embellissement :

- Un état des lieux avec SVT54 est prévu courant septembre pour savoir où poser les prises et les illuminations de Noël. Suite à cette réunion, le choix de celles-ci sera effectué.
- Des devis ont été demandés pour le kiosque de l'aire de loisirs.

#### Fleurissement :

- Dans le cadre du dispositif la Relance Rurale, il était convenu d'embellir l'aire de loisirs ainsi que quelques endroits du village par la plantation d'arbres (fruitiers ou non). Une journée fleurissement est à prévoir à l'automne.

#### Communication :

- L'établissement du 3<sup>ème</sup> bulletin municipal est en pour parler. De ce fait, une réunion sera programmée courant septembre. Les actualités passées ou futures des commissions sera à transmettre pour chaque élu(e) pour fin novembre.

#### Finances :

- La trésorerie d'Essey-lès-Nancy est transférée juridiquement depuis le 1<sup>er</sup> septembre à Nancy. De ce fait, les salaires doivent être transmis au plus tard le 8 septembre et un arrêté des flux comptables est à prévoir du 14 au 23 septembre.

#### Informations diverses :

- Le règlement intérieur de la salle communale est à revoir. Sophie, Véronique, Thomas et Denis s'en charge pour le soumettre au prochain Conseil du 19/10.



- Suite aux nombreux dépôts sauvages au point tri, une réflexion est en cours sur l'éventualité de poser une caméra de surveillance.
- Une réflexion sur la construction d'un équipement sportif sur le territoire va être menée prochainement par les maires des communes avoisinantes. Une réunion d'échange est prévue le lundi 4 octobre à 18h30 à Bouxières-aux-Chênes.
- Après un état des lieux, les trois bornes de propreté (canisac) vont être posées courant septembre.
- La mutualisation des commandes pour le fuel domestique pour les administrés de Laître et Amance a fonctionné. La livraison est prévue courant semaine 36.
- Deux sinistres sont en cours : un pieto a été endommagé ainsi qu'un bac à fleur en bois situé en haut de la rue des 3 évêchés.
- Lors du prochain Conseil, les travaux prévus pour 2022 seront à valider pour solliciter les subventions adéquates.
- Après un premier contact avec la fourrière, une lettre recommandée sera envoyée aux propriétaires des chiens en divagation et qui sont l'objet des plaintes des habitants.
- L'inauguration de l'aire de loisirs approchant, l'avis des habitants va être demandé ces prochains jours pour choisir le nom de cet espace. Un message sera diffusé dans ce sens sur tous nos moyens de communication. (mail liste, panneau pocket, facebook,...)
- Pour rappel, la Députée Carole GRANDJEAN vient en mairie le 17 septembre à 09h00.
- L'entretien individuel annuel de Prescyllia GILLET, secrétaire de mairie, est prévu le samedi 18 novembre à 09h00.
- La C.C.S.G.C. a déployé une application « MobiSol », permettant de favoriser la mobilité des publics les plus fragiles en les mettant en relation avec des conducteurs bénévoles. Des flyers seront à distribuer prochainement.
- Mme Sophie BONNEAU propose de mettre un panneau « informations » pour les habitants à la mairie. Ce panneau permettra de diffuser des annonces (chiens ou chats perdus, recherche emploi saisonnier, trajet domicile travail...)

Le prochain Conseil Municipal est prévu le mardi 19 octobre à 20h00.

La séance a été clôturée à 23h30.

➤ Liste des délibérations :

D-31/2021 – Bail rural de location – EARL DE LA MADELEINE

D-32/2021 – Contrat de l'Adjoint technique

D-33/2021 – Mise en demeure d'acquérir la parcelle cadastrale section AB013, sise 3 Bis Rue Saint Laurent – Renoncement à l'acquisition

D-34/2021 – Mise en demeure d'acquérir la parcelle cadastrale section AB015, sise 2 Rue Saint Laurent – Renoncement à l'acquisition

D-35/2021 – Raccordement fibre – Elagage arbres et haies

D-36/2021 – Raccordement fibre – Renumérotation des maisons

D-37/2021 – Signature d'une convention de prise en charge et de gestion de colonies de chats libres entre la fondation CLARA et la commune

D-38/2021 – Convention de mutualisation pour la gestion des certificats d'économies d'énergie avec le SDE54

➤ Signatures :

Mickaël MEVELLEC	Sophie BONNEAU	Thomas LEJEUNE	Véronique LEGAT
------------------	----------------	----------------	-----------------

Patrick FIORLETTA	Christian PIEDALLU	Denis DEVENY	Jeanne-Marie MANONVILLER  <i>Absente</i>
René BATTISTIN			